

## **Réunion Jeudi 4 février 2016 à 20h 15 sous la présidence de M. Jean-Gabriel MASSON, Maire**

*Excusés : WAGON Josiane, LEMAIRE R (procurations données).*

### ✓ **Point Avancement et Travaux Mairie**

Les travaux de la phase 1 ont pris un peu de retard. Les tranchées sont faites. Le plaquiste est intervenu pour la chaudière.

La phase 2 a été commencée en parallèle pour combler le retard.

### ✓ **Projet Point de lecture et aménagement maison des associations**

Monsieur le Maire fait part de l'avancement des travaux. Les revêtements muraux, ancien chauffage et électricité de la partie gauche de la Maison des associations ont été démontés. Le mode de chauffage va donc changer, cela sera un chauffage électrique avec programmation sur toute la semaine et possibilité de réglage par radiateur. Le bâtiment va bien mieux isolé, n'ayant plus les contraintes du réseau de chauffage existant.

3 devis électriques (chauffage compris) ont été établis. Ils varient entre 15000 et 21000 €. C'est l'entreprise BGE qui effectuera les travaux. Il n'y a pas de préconisations particulières de la part de Mme Vanwaelscappel.

Pour les murs, il est décidé de rester en Placoplatre sur rail avec pose d'un isolant.

La salle du RDC à droite sera réalisée sur l'hiver 2016-2017 et servira de salle de réunion pour 19 personnes maximum (une seule sortie d'évacuation).

Pour 2016, on renonce à tout aménagement du 1<sup>er</sup> étage non accessible au public et restera dédiée aux associations. Néanmoins, on doit toujours proposer une salle alternative en cas de présence d'une pers à mobilité réduite dans une association, une réunion... C'est l'objectif de la salle de réunion au RDC à droite qui est dispo sauf lors des ouvertures du point lecture.

### ✓ **Aménagement école**

- Rentrée des classes 2016

L'annonce d'une ouverture de nouvelle classe sur Fromelles a été faite. Une confirmation est attendue pour le 05 février. Il y aura un accueil spécifique pour les moins de 3 ans avec accueil échelonné jusqu'avril et possibilité de déposer l'enfant plus tard dans l'après-midi.

TPS : 10 à 15 (le fait que l'accueil se fera jusqu'avril va favoriser les enfants nés au 2<sup>ème</sup> semestre 2014), PS : 10 à 12, Ms :12 , GS:16, CP : 19 ,CE1 :9, CE2 :17, CM1 :9, CM2 :10

La répartition des classes pourrait se faire de la façon suivante (à voir en fonction des inscriptions en juin) :

Classe 1 : TPS – PS, + une partie de MS ? 24 à 27, Classe 2 : MS– GS : 24 à 28 ,Classe 3 : CP : 19, Classe 4 : CE : 26, Classe 5 : CM : 19

Soit plus de 110 élèves (on a compté environ 1 enfant de plus par année au-delà des TPS et PS), du fait des nouvelles constructions.

Inquiétude du conseil municipal quant au fait que l'on accueille beaucoup d'extérieurs.  
Aucune convention n'est passée avec une autre commune car aucun enfant extérieur n'est issu d'une école qui n'a pas de place.

Fromelles, soit 68 enfants (62 officiels mais cela ne compte pas toujours les enfants dont un seul parent vit à Fromelles).

Priorité 1 -> les enfants domiciliés à Fromelles ou dont l'un des parents y est domicilié. Par ailleurs, 19 Fromellois fréquentent une école dans une autre commune, 6 dans le public, 13 dans le privé. Il y a 2 ans, cela représentait plus d'une trentaine d'enfants.

Priorité 2 : les enfants dont 1 des parents travaillent à Fromelles, le mode de garde extrascolaire se trouve à Fromelles (assistante maternelle ou grands-parents) ou petit-frère ou petite sœur d'élève déjà dans l'école (et arrivé après)

Priorité 3 : Les autres extérieurs. A priori non accepté dans l'école sauf cas très particulier ou mise en place de convention avec la commune d'origine, faute de place.

Il faut néanmoins rester vigilant sur l'accueil des moins de 3 ans extérieurs (car accueil plus élargi sur Fromelles). Si commune d'origine ne peut accueillir faute de place, on peut mettre en place une convention avec réversion défraiement (258 € / an), avec retour automatique après la petite section.

- NAP

La question se pose sur le financement des NAP.

L'idée serait de demander une contribution financière, à minima aux extérieurs.

Ceci pourrait se faire sous forme de cotisation non obligatoire auprès de l'APEF « activité ».

L'APEF finançant alors les intervenants ponctuels (la commune vient combler l'écart pour que l'APEF ne mette pas de sa poche).

Après délibération, il est décidé de fixer le tarif annuel de la façon suivante applicable à la rentrée 2016 :

- Pour un enfant : une participation de 60€ (1 séance par semaine) ou 90€ (2 séances par semaine) pour les extérieurs
- Pour deux enfants : une participation de 100€ (1 séance par semaine) et 150€ (2 séances par semaine) pour les extérieurs
- Pour trois enfants : une participation de 120€ (1 séance par semaine) et 160 € (2 séances par semaine) pour les extérieurs

A retravailler : 60 € 1 séance, 90 € 2 séances, 120 € pour 3 séances, 150 € pour 4 séances, 160 € pour 5 séances ou plus par semaine (quelques soit le nombre d'enfants)

- Inscriptions rentrée 2016

Il faut prévoir communication toutes boîtes pour finaliser les inscriptions et expliquer la possibilité d'accueil des moins de 3 ans en expliquant le projet.

- Aménagement nouvelle salle de classe.

- ➔ Répartition des 18 ordinateurs sur 3 classes
- ➔ Report de la bibliothèque dans le point lecture de la Maison des Associations.
- ➔ Repenser l'offre informatique d'ici septembre 2017.

Un inventaire des besoins a été demandé aux enseignants (sans doute une dizaine de tables et chaises, bureau, tableau).  
Il faudra sans doute prévoir également de tirer des lignes supplémentaires pour les postes informatiques.

- Poste supplémentaire ATSEM

On pourrait se limiter à 1 ATSEM pour 2 classes de maternelles, mais l'effectif risque de monter à près de 50 élèves. Il est proposé d'ouvrir un poste d'un an en contractuel pour un 1/2 temps plein pendant le temps scolaire. Ceci n'est pas lié à l'ouverture de la 5<sup>ème</sup> classe. Si on reste à 4 classes, nous aurons besoin de ce renfort même si on est obligé de refuser les TPS. Soit en horaire : 8h30 – 12h du lundi au vendredi, lissé sur 1 année (soit 3.5h x5jrs = 17h30). Les après-midi, l'atsem n°1 gère la sieste des TPS et PS, ce qui permet un dédoublement de la classe de MS – GS avec le reste de la classe 1 (quelques MS). Qui plus est l'après-midi, il y a moins de TPS en début d'année.

Il est décidé d'orienter l'étude sur un CAE, la commune pourrait ainsi bénéficier d'une compensation financière.

#### ✓ **Modification Règlement location salle**

A ce jour, la salle du temps libre et le restaurant scolaire sont loués aux conditions suivantes

- 100 € pour un vin d'honneur pour les Fromellois, 160 € pour les extérieurs
- 140 € pour un repas sans préparation sur place pour les Fromellois
- 160 € pour un repas avec préparation sur place uniquement à la salle du temps libre pour les Fromellois.

Il est proposé d'ajouter :

**Proposition 1** : on ne change pas, les non Fromellois travaillant à Fromelles ne peuvent louer les salles.

**Proposition 2** : on remplace "Fromellois" par "Fromellois ET Personnes travaillant à Fromelles" (donc pas de surcoût pour ces personnes)

**Proposition 3** : on ajoute "170 € pour un repas sans préparation sur place pour les non Fromellois travaillant à Fromelles / 200 € pour un repas avec préparation sur place uniquement à la salle du temps libre pour les non Fromellois travaillant à Fromelles

**Proposition 4** : on ajoute "200 € pour un repas sans préparation sur place pour les extérieurs / 240 € pour un repas avec préparation sur place uniquement à la salle du temps libre pour les extérieurs"

Après en avoir délibéré, 9 voix se prononcent pour la proposition 3 et 6 pour la 2. Il est donc décidé de modifier le règlement tel qu'il est proposé dans la proposition 3.

#### ✓ **Convention Utilisation Terrain et Bâtiment Abbiette**

Après en avoir délibéré il est décidé de proposer une convention de 6 ans renouvelable sur la partie jardin avec une mise à disposition d'une partie du bâtiment pour le matériel. Il faut néanmoins étudier la sécurisation de cette partie de bâtiment. Il est demandé également de solliciter l'avis de Mme Blandine Vanwaelscappel et de M. Bertrand Carpentier pour un état

des lieux du bâtiment (mur, fondation). Il n'y aura pas de démarrage sur le bâti avant fin 2016. Il y a lieu de relancer la fiche projet au département du Nord. Le Conseil Municipal émet des réserves sur la partie logement car il y a des fortes contraintes techniques (coupe feu).

✓ **Convention Fourrière LPA**

Monsieur le Maire présente le renouvellement de la convention Fourrière animale communale. Le Conseil Municipal donne son accord et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour la signature de la convention.

✓ **Subventions et votes par anticipation au budget primitif**

Après en avoir délibéré il est décidé d'octroyer pour l'année 2016 les subventions suivantes : Amicale des Parents d'Elèves manifestations Fromelles : 516.00 €, Club d'Echecs Fournes en Weppes : 600.00 €, Association Rire et Théâtre Herlies : 300  
Escrime Armentières :300 Ilep Nord Radinghem en Weppes : 1100

Ces subventions sont imputées au compte 6574. Ces montants seront inscrits au budget primitif 2016.

De même, il est décidé de voter par anticipation au budget primitif 2016 la somme de 2409.70 € au compte 2051 Opération 70 matériels divers afin de pouvoir régler les factures concernant les logiciels informatiques de la mairie.

✓ **Infos diverses : Lotissement, SCOT et urbanisme futur sur la commune, CCW (poste musée, reprise matériel), Sécurisation voirie**

- Lotissement : Monsieur le Maire rencontre des représentants de Vilogia demain vendredi 5 Février afin d'organiser une porte ouverte pour la vente des nouveaux logements en accession.

- Scot : Il y aurait une demande de 4h14 en résidentiel sur la commune et 1ha50 en zone économique. Monsieur le Maire propose un travail sur le PLU le mardi 9 février à 10h.

- Musée : deux postes vont être créés sous la forme de contrat aidé afin d'assurer une plage d'horaire d'ouverture plus large.

- Sécurisation voirie : Monsieur le Maire fait lecture du compte-rendu de la réunion avec la subdivision et la gendarmerie le 16 décembre 2015.

- Limitation du tonnage à 3.5t (sauf desserte) de la RD22C dont la capacité est limitée.
- Accord pour mise en place par la commune de différents aménagement dont passage piéton devant côté Grange, écluse avant musée et devant mairie
- Souhait de la subdivision de replacer le panneau d'entrée d'agglomération tout en maintenant la limitation à 50km/h rue du pont de Pierre.

*Tous les sujets du jour ayant été abordés et après lecture du calendrier des réunions et manifestations à venir, Monsieur le Maire clôture la séance à minuit.*